



ORGANISME DE FORMATION

FCBA FORMATION

10, rue Galilée 77420 Champs-sur-Marne
Tél. 01 72 84 97 22

formation@fcba.fr
formation.fcba.fr

Parcours modulaire Expert en mobilier d'agencement

nouveau 2020 | PARCOURS MODULAIRE

Public

Agenceurs – Bureaux d'Etudes – QSE – R&D... Acheteurs – Concepteurs de produits

Objectifs pédagogiques

Introduction : en définition

A l'issue de la formation, les participants seront capables de :

- Maîtriser les aspects réglementaires et sécuritaires de leurs produits
- Prendre en compte les contraintes liées à l'utilisation de leurs produits dans des E.R.P.
- Comparer et choisir les matériaux et les produits en adéquation avec les exigences réglementaires
- Recommander ou fabriquer des agencements ou éléments d'aménagement répondant aux commissions de sécurité
- Appréhender les aspects environnementaux et sanitaires dans la conception ou la sélection de leurs produits

Formateurs : Clémence Rawas – clemence.rawas@fcba.fr / Anne Sacalais – anne.sacalais@fcba.fr / Christophe Yrieix – christophe.yrieix@fcba.fr / Romain Radmizinski – romain.radmizinski@fcba.fr

FCBA répond aux critères de financement  Datadock



Moyens pédagogiques et Modalités d'évaluation conformes aux exigences réglementaires. Après réalisation, le stagiaire recevra une Attestation de fin de formation avec précision de ses acquis par objectif pédagogique.

Programme

Parcours modulaire formations : 3 modules - 3 jours|21 heures*

EXPERT EN MOBILIER D'AGENCEMENT

Module 1 - Réglementation applicables aux produits d'agencement utilisés en E.R.P. : 1 jour|7 heures*

- Connaître la réglementation générale applicable à un produit d'ameublement/agencement : distinction entre les textes réglementaires, les normes et les labels
- Sécurité incendie dans les E.R.P. les essentiels pour l'agencement :
 - qu'est-ce qu'un bâtiment recevant du public par rapport à un bâtiment d'habitation ?
 - quelles sont les différentes catégories de bâtiments, quelle est l'influence du nombre de personnes sur les exigences en terme de réglementation ?
 - quelles sont les typologies de bâtiments (hôtel, magasin, maison de retraite) ?
 - quels sont les éléments qui relèvent de la construction et ceux qui relèvent de l'ameublement ?
 - différence entre Euro classes et classements M ?
 - réglementation des produits de bâtiment d'ameublement

Module 2 - Santé-Sécurité des produits d'agencement : 1 jour|7 heures*

- Sécurité chimique des produits : application du règlement REACH
- Influence des produits sur la qualité de l'air intérieur : émissions potentielles de substances chimiques par les produits :
 - principales substances volatiles émises par les produits d'ameublement et de construction
 - contexte normatif réglementaire
 - méthodes de caractérisation des émissions des produits d'ameublement et de construction (COV et formaldéhyde)
- Sécurité mécanique des produits : stabilité, etc...

Module 3 : Aspects environnementaux liés aux produits d'agencement : 1 jour|7 heures*

- Notions environnementales appliquées au mobilier : affichage environnemental
- Notions environnementales appliquées aux produits de construction : FDES
- Options :
 1. Présentation d'un label traitant des notions de santé/sécurité applicable aux produits d'agencement
 2. Présentation des normes d'essais mécaniques des produits

Nous contacter 01 72 84 97 22